

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

N°CT2018.5/104

L'an deux mil dix huit, le vingt six septembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Delphine MELKONIAN, Madame Khadija OUBOUMOUR, Madame Ange CADOT, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel GERCHINOVITZ à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Serge FRANCESCHI à Monsieur Axel URGIN, Monsieur Jean-Daniel AMSLER à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur François VITSE à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Richard ANANIAN à Madame Danièle CORNET, Madame Catherine BRUN à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Brigitte JEANVOINE, Madame Frédérique HACHMI à Monsieur Bruno HELIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Akli MELLOULI à Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Georges URLACHER, Madame Dominique TOUQUET à Madame Séverine PERREAU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Mireille COTTET, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Ange CADOT.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/104
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11065-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018**

Nombre de votants : 70

Vote(s) pour : 70

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/104
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11065-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018

N°CT2018.5/104

OBJET : **Equipements culturels et sportifs** - Rectification de l'annexe de la délibération du conseil de territoire n°CT2018.4/070 du 20 juin 2018 portant adoption des grilles tarifaires des conservatoires et écoles de musique, d'art dramatique ou de danse et instaurant une harmonisation des principes de scolarité et des pratiques de paiement

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération n°CT2018.4/070 du 20 juin 2018 portant adoption des grilles tarifaires des conservatoires et écoles de musique, d'art dramatique ou de danse et instaurant une harmonisation des principes de scolarité et des pratiques de paiement ;

CONSIDERANT que l'annexe à la délibération susvisée comporte une erreur matérielle qu'il convient de rectifier ; que les tarifs « Piano, Saxophone, Violon, Violoncelle (y compris Formation Musicale et Chorale) » apparaissent dans une version trimestrielle alors qu'ils devraient être dans une version annuelle, à l'instar des autres tarifs;

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE **RECTIFIE** l'annexe à la délibération du conseil de territoire
UNIQUE : n°CT2018.4/070 du 20 juin 2018 portant adoption des grilles tarifaires des conservatoires et écoles de musique, d'art dramatique ou de danse et instaurant une harmonisation des principes de scolarité et des pratiques de paiement comme suit :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/104
Identifiant télértransmission	094-200058006-20180926-lmc11065-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2018

ECOLE DE MUSIQUE DE NOISEAU	Frais d'études annuels par activité et par famille				Résidents extérieurs à GPSEA
	Résidents de GPSEA				
Tarif applicable par activité	1 activité	2 activités	3 activités	4 activités et plus	Par personne et par activité
Piano, Saxophone, Violon, Violoncelle (y compris Formation Musicale et Chorale)	570 €	542 €	513 €	456 €	740 €

FAIT A CRETEIL, LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/10/18
Accusé réception le	08/10/18
Numéro de l'acte	CT2018.5/104
Identifiant télétransmission	094-200058006-20180926-lmc11065-DE-1-1